

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 08

Présents : Mme Charlyne Breton, Patricia Simon, Marie-Christine Langrené

MM. Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Florent Gignon, Warwick Wilkins, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 03

Absent(es) excusé(es) : Mmes Marianne Cantais, Sophie Laurent, Pascal Carment

Secrétaire de séance : Florent Gignon

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 5 avril 2019



DÉLIBÉRATION N°18/2019 **COMMUNE DE LONDINIÈRES : ACCUEIL DE LOISIRS 2019**

Suite au courrier reçu de la commune de Londinières concernant la préparation à l'organisation du Centre de Loisirs de Londinières qui aura lieu du 8 au 31 juillet 2019, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible pour la commune de participer financièrement à son fonctionnement ce qui permettrait aux familles de Bures-en-Bray de bénéficier d'un tarif préférentiel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité un partenariat avec la commune de Londinières, pour l'année 2019. Il est précisé que cette décision devra être revue chaque année. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



DÉLIBÉRATION N°19 /2019 **DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL 2019**

Section de fonctionnement :

Dépenses à réduire

Chapitre 020 - article 020 (Dépenses imprévues) - 6 000 €

Dépenses à créditer

Chapitre 11 - article 615231 (voirie) + 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette décision modificative.



DÉLIBÉRATION N°20 /2019 **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de mairie de 3 heures 30 à compter du 1^{er} juin 2019 afin de tenir l'agence postale communale.



DÉLIBÉRATION N°21/2019 **AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter un contractuel pour remplacement occasionnel de l'agent postal pendant les congés.



DÉLIBÉRATION N°22/2019 **COM-COM DE LONDINIÈRES : PROPOSITION D'UN ACCORD LOCAL SUR LA COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de la Com-Com de Londinières suite à la réunion communautaire du 19 juin 2019 afin

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

de nous soumettre la proposition d'un accord local concernant la composition de l'organe délibérant de notre communauté de communes pour les prochaines élections. Le tableau de la répartition des sièges est joint (voir copie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte cette nouvelle répartition de sièges au sein de la communauté de communes de Londinières.



DÉLIBÉRATION N°23/2019 RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il faudrait compléter le règlement et les conditions d'utilisation de la salle communale de Bures-en-Bray, concernant l'organisation d'un méchoui ou d'un barbecue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide d'ajouter dans le règlement et les conditions d'utilisation de la salle des fêtes :

« Tout barbecue ou méchoui doit être signalé à la signature du contrat. Au moment de la location, il sera convenu de l'emplacement le plus approprié pour son installation, qui ne devra pas gêner le voisinage : si cette condition n'est pas respectée, toutes mesures pourront alors être prises envers le réservataire



DÉLIBÉRATION N°24/2019 AIDE POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide d'une prise en charge de 30% de la facturation dans la limite de 40 euros sur toute intervention pour nid de frelons asiatiques situé sur la commune de Bures-en-Bray.

Cette aide s'ajoute à l'aide de 30% du Département.

Un accord a été conclu avec « DESTRUCT'INSECTES » de Tourville sur Arques, 06 75 44 07 43.

Grâce à ce partenariat, les 2 aides seront déduites de la facture : vous ne payerez que le solde.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Diverses demandes de subvention non retenues (FSL, FAJ, Club judo d'Envermeu, Clic du Pays de Bray)
- Le concours des maisons fleuries sera reconduit pour l'année 2019
- Réorganisation programmée des services des Finances Publiques
- Compétence eau
- Un point est fait sur les travaux de sécurisation routière
- Compteur Linky

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Pendant les vacances d'été la Mairie sera fermée du jeudi 8 Août 2019 au dimanche 1^{er} septembre 2019

INFORMATION : AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaire d'ouverture de l'Agence Postale Communale
pendant le mois d'Août 2019 :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| - Lundi 5 : 14h-17h | - Lundi 19 : 14h - 16h |
| - Mardi 6 : 17h-19h | - Jeudi 22 : 14h - 16h |
| - Mercredi 7 : 14h-15h30 | - Lundi 26 : 14 h - 16h |
| - Lundi 12 : 14h-16h | - Jeudi 29 : 14h - 16h |